ACADEMIE DE POITIERS

COLLEGE JEAN MONNET
Rue du Temple
79120 LEZAY
0790017p

PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Année scolaire : 2021-2022

Numéro de séance : 5

Date de convocation : 14 juin 2022

Présidence de : M. Bruno GACHIGNARD

Quorum : 13

Nombre des présents : 19

Nombre d'absents excusés : 3

ORDRE DU JOUR JEUDI 27 JUIN 2022

ORDRE DU JOUR

- Désignation du secrétaire de séance.
- Approbation du PV de la séance du 07 avril 2022.

I/ VIE PEDAGOGIQUE ET EDUCATIVE

1. DGH et structure.
2. 1er bilan des actions pour info.
3. Tableau prévisionnel des projets 2022 2023.
4. Préparation rentrée 2022 :
   - Fermeture du collège et ouverture en Août.
5. Liste des fournitures pour info (achat de livres).

II/ FONCTIONNEMENT GENERAL

1. Convention de partenariat pour un atelier Initiation Handball.
2. Convention de partenariat pour un atelier Initiation Football.
3. Convention pour info Dispositif Relais Niortais.
4. Dotation ASSEDUS 2022-2023.
5. Logement de fonction.

III/ QUESTIONS FINANCIERES

1. Répartition des crédits globalisés.
2. Prélèvement sur fonds de roulement.
3. Décisions Budgétaires Modificatives.

IV/ QUESTIONS DIVERSES

4 Annexes (nombre – titre) : Projets prévisionnels 2022 2023 - Conventions (3)

PRESENCE AU CONSEIL

Séance du 27 JUIN 2022

Séance du Qualité		Titulaires				Suppléants			
		Nom - Prénom	P[¤]	A[¤]	E[¤]	Nom - Prénom	P[¤]	A[¤]	E[¤]
ADMINISTRATION	Chef d'établissement	M. Bruno GACHIGNARD	X						
	Proviseur ou principal adjoint								
	Gestionnaire	M. RODIER David	X						
	C.P.E.	Mme BILLEROT Lucile	X						
ELUS LOCAUX	Collectivité de rattachement	M. DELAGARDE Kim Mme MISSIOUX Marie-Pierre	X	X					
	Commune-siège (ou regroupement de communes)	Mme QUINTARD-MELOUKI Jacqueline			X				
PERSONNALITE QUALIFIEE		Mme RAUTUREAU Jackie Mme NICOLAS Jacqueline	X		X				
PERSONNELS DE L'ETABLISSEMENT	Personnel d'enseignement	Mme BOULANGER-COMTE Bénédicte			X				
		Mme FILLON Caroline	X						
		Mme GENTET Julie	X						
		Mme LEHEC Clémence	X						
		M. JOULIN Olivier	X						
		Mme LETOQUART Nathalie	X						
	Personnels administratifs, techniques, ouvriers, sociaux et de santé	Mme BEAUMONT Michelle	X						
		M. BELLY Jean-Luc	X						
PARENTS D'ELEVES et ELEVES	Parents d'Elèves	M. LAURENT Jean-Yves	X						
		Mme THOMAS Stéphanie	X						
		M. MALÉCOT Ludovic	X						
		M. MACQUIN Frédéric	X						
		Mme ROUSSEAU Aline		X					
		Mme BACLE Aurélie	X						

	Elèves	Mme DELAGARDE Nina	X						
		Mme MELOUKI Rosa	X						

Le quorum étant atteint (16 membres présents), Monsieur Bruno Gachignard, en sa qualité de Président du conseil d'administration ouvre la séance à 17h35.

Arrivée de Mme Nicolas à 17h40 (17 présents).

M. Malécot est désigné secrétaire de séance, représentant des parents d'élèves. Le procès-verbal de la séance du 07 avril 2022 est adopté à l'unanimité (17 votants).

L'ordre du jour de la séance est ensuite énoncé avec l'ajout d'une question adressée des parents. Les membres du conseil adoptent l'ordre du jour ainsi modifié à l'unanimité (17 votants).

I/ VIE PEDAGOGIQUE ET EDUCATIVE

I.1 – DGH et structure :

M. Gachignard annonce, pour information, que la DGH votée au conseil d'administration du mois de Mars ne change pas. Elle reste à 238 heures.

En ce qui concerne les effectifs d'élèves prévus à la rentrée, ils se répartissent comme suit :

- 3 classes de 6e soit 66 élèves
- 3 classes de 5e soit 63 élèves
- 2 classes de 4e soit 38 élèves
- 3 classes de 3e soit 62 élèves
  Soit un total de 229 élèves

* M. Gachignard alerte le Conseil d'administration à propos de la difficulté de « recruter » des élèves de 6e vers la pratique de l'allemand en 5e. En effet, seuls 4 élèves semblent à ce jour intéressés, ce qui peut mettre en péril le maintien de l'apprentissage de la langue dans l'établissement. Il ouvrira l'option LV2 Allemand si on a au moins 7 élèves inscrits.

* Quant au Latin, le nombre d'inscription (20 élèves) pour l'entrée en 5ème est correct.

I.2 – 1ER bilan des actions pour info :

Arrivée de Mme Fillon à 17h45.

M. Gachignard, secondé par le corps enseignant, présente un bilan des actions menées cette année (culturelles, civiques et sportives). De nombreux projets, dans chaque parcours (Citoyen, Santé, Avenir et Culturel) et d'autres projets (aides aux élèves) ont eu lieu cette année malgré les conditions sanitaires (COVID).

Dans l'ensemble, le corps enseignant s'est particulièrement mobilisé pour proposer diverses activités et projets aux élèves. A noter que le dispositif sentinelle, mis en place pour prévenir des problèmes de harcèlement, a bien fonctionné. Il en est de même avec le parcours citoyen (piloté par Mme Létoquart), ou encore le lien avec les Sapeurs-Pompiers.

Mme Fillon note la très belle mobilisation des élèves autour des handisports, notamment avec la venue de Julie Chupin, championne de tir à l'arc paralympique.

Mme Thomas, représentante des parents d'élèves, demande si le projet Eloquence va se poursuivre l'année prochaine. M. Gachignard répond que ce projet devrait continuer l'année prochaine.

I.3 – Tableau prévisionnel des projets 2022-2023 :

M. Gachignard présente un tableau regroupant les projets prévus pour la prochaine année scolaire. La majeure partie des projets mis en place cette année devraient être reconduits, en espérant que les conditions sanitaires le permettent. L'échange avec l'Espagne va être reconduit, et quelques évolutions de ces projets peuvent intervenir à la rentrée. Une journée d'intégration pour les 6ème devrait se faire en septembre.

M. Gachignard demande un vote par principe sur la réalisation de ces projets.

Résultats du vote :	Pour : 18	Contre : 0	Abstention : 0
Les membres du conseil d'administration votent par principe la réalisation de ces projets.			
		Acte n° 54	

I.4 – Préparation rentrée 2022 :

M. Gachignard indique que le collège sera fermé pour la période estivale du 13 juillet à 12h au 24 août 2022 à 8h30.

M. Gachignard indique également que des travaux de réhabilitation et de réorganisation des salles techno et sciences devraient avoir lieu courant 2023. Afin de pallier l'absence de salles lors des travaux, des espaces temporaires devraient être installés dans la cour (actuellement fermée pour les travaux de la salle d'arts plastiques).

La cour de la fontaine devrait également être revue (il y a notamment un souci d'évacuation des eaux usées lié aux racines du tilleul présent dans cette cour), et une réfection des enrobés du plateau et de la cour principale aura lieu cet été.

Des travaux de réfection des faïences auront également lieu dans le réfectoire courant de l'été.

I.5 – Liste des fournitures pour info (achats de livres) :

Un point est fait à propos des fournitures nécessaires pour la rentrée prochaine. Mme Lehec, professeure de français, informe l'assemblée qu'un changement devrait avoir lieu en ce qui concerne les cahiers de grammaire. En effet, afin de limiter le nombre de copies réalisées pour les élèves, sachant que nombre de ces copies sont souvent oubliées/déchirées/perdues, il est prévu que des cahiers soient acquis chez un libraire (Le Matoulu, à Melle est cité). Il en est fait mention dans les listes de fournitures, et les parents seront encouragés à obtenir lesdits cahiers.

Pour l'ensemble de ces points concernant la vie pédagogique et éducative, le Conseil d'administration émet un avis favorable à l'unanimité.

II/ FONCTIONNEMENT GENERAL

II.1 – Convention de partenariat pour un atelier Initiation Handball :

M. Gachignard propose au Conseil d'administration la signature d'une convention avec le club de Handball de Lezay, afin de permettre aux élèves de découvrir et pratiquer ce sport sur le temps de pause méridienne. L'idée est de proposer à chacune et chacun de pratiquer une activité sportive et permettre aux élèves de se divertir sur ce temps dédié. Cette convention ne prévoit aucun engagement financier.

Il demande aux membres du conseil d'administration l'autorisation de signer cette convention.

Résultats du vote :	Pour : 18	Contre : 0	Abstention : 0

Les membres du conseil d'administration autorisent le chef d'établissement à signer cette convention.

Acte n° 52

II.2 – Convention de partenariat pour un atelier Initiation Football :

Au même titre que la découverte du Handball, M. Gachignard présente un projet similaire pour un atelier d'initiation Football.

Il demande aux membres du conseil d'administration l'autorisation de signer cette convention.

Résultats du vote :	Pour : 18	Contre : 0	Abstention : 0

Les membres du conseil d'administration autorisent le chef d'établissement à signer cette convention.

Acte n° 57

II.3 – Convention pour info Dispositif Relais Niortais :

M. Gachignard présente cette convention dont le but est de proposer aux élèves « décrocheurs » une réconciliation avec l'institution scolaire, de devenir à nouveau élève pour retrouver aussi le plaisir d'apprendre et de se projeter dans une formation future.

Il demande aux membres du conseil d'administration l'autorisation de signer cette convention.

Résultats du vote :	Pour : 18	Contre : 0	Abstention : 0

Les membres du conseil d'administration autorisent le chef d'établissement à signer cette convention.

Acte n° 53

II.4 – Dotation ASSEDUS 2022-2023 :

M. Gachignard présente le nombre d'équivalent temps plein d'assistants d'éducation existant au sein du collège et de l'évolution prévue pour l'année 2022/2023. Ce nombre s'élève à 3,75 ETP.

Il demande aux membres du conseil l'autorisation de recruter une personne à temps plein à la rentrée de septembre 2022.

Résultats du vote :	Pour : 18	Contre : 0	Abstention : 0

Les membres du conseil d'administration autorisent le chef d'établissement le recrutement d'une personne en tant qu'ASSEDU à la rentrée.

Acte n° 55

II.5 – Logement de fonction :

M. Gachignard informe le Conseil d'administration que sur les trois logements de fonction, 1 seul est actuellement occupé par un agent (convention d'occupation précaire). Les deux autres logements, vacants, sont destinés au chef d'établissement et au gestionnaire. Actuellement, tant le chef d'établissement que le gestionnaire en place ne souhaitent pas recourir à ces deux logements ; il en sera fait acte auprès des instances concernées.

Il demande aux membres du conseil d'administration de ne pas occuper les logements 2 et 3.

Résultats du vote :	Pour : 18	Contre : 0	Abstention : 0
Les membres du conseil d'administration acceptent cette demande.			
		Acte n° 56	

Arrivée de M. DELARDE Kim à 18h24 (19 présents).

III/ QUESTIONS FINANCIERES

III.1 – Répartition des crédits globalisés :

Les crédits pédagogiques globalisés sont utilisés à financer les dépenses relatives aux droits de reproduction, les carnets de correspondance et les manuels scolaires. Le collège disposant d'un reliquat de 2093.93 €, le service du Rectorat qui gère leur attribution estime que ce reliquat doit couvrir non besoins. Or, l'évolution des effectifs en 5è et en 3è nécessite l'acquisition de nouveaux manuels. Le reliquat ne couvrira pas les besoins. En conséquence, il n'est pas procédé au vote de la répartition de ces crédits qui restent tels qu'ils ont été ouverts au budget initial.

III.2 – Prélèvement sur fonds de roulement :

Divers projets ou dépenses vont entraîner un prélèvement sur le fonds de roulement. Le Département prévoit la réfection du sol de la cour principale. Les bancs extérieurs en béton sont enlevés pour les besoins des travaux et ne peuvent être réutilisés. Il est donc nécessaire d'acquérir de nouveaux bancs afin que les élèves puissent s'asseoir. Le choix de ces équipements s'effectue par le biais du CVC. Un premier besoin est chiffré à 10000 €.

Après une année de location, l'achat du terminal et du logiciel de gestion du self est envisagé. De plus, le remplacement du logiciel de comptabilité nécessite la fin de l'usage des tickets utilisé précédemment. Le coût est de 4100 €.

Enfin, l'augmentation des coûts de viabilisation ne couvrira pas les montants prévus au budget initial. Le chauffage avec l'aération des salles liée au contexte sanitaire cet hiver et la hausse de l'électricité nécessite un prélèvement de 10900 €. Le montant initialement demandé était de 15900 € mais l'agent comptable a émis un avis défavorable à un prélèvement global de 30000 €. Il est favorable à un prélèvement de 25000 € qui laisse au collège un nombre suffisant de jours de fonctionnement sans mettre en péril la situation financière de l'établissement.

Il est donc demandé aux membres du CA l'autorisation d'effectuer un prélèvement de 25000 € sur le fonds de roulement.

Résultats du vote :	Pour : 19	Contre : 0	Abstention : 0

Les membres du conseil d'administration acceptent le prélèvement d'un montant de 25000 € sur le fonds de roulement.

Acte n° 58

III.3 – Décisions Budgétaires Modificatives :

2 décisions budgétaires modificatives sont présentées pour information du conseil d'administration.

La première retrace la prise en compte budgétaire de la sortie à L'Ile de Ré adoptée lors du précédent conseil d'administration.

La seconde concerne la régularisation de la tarification au quotient familial du 2ème trimestre 2021-2022. Le collège a reversé la somme de 999.61 €.

IV/ QUESTIONS DIVERSES

M. Gachignard fait lecture de la question reçue pour le conseil d'administration d'un membre du conseil d'administration :

- « un préau fût supprimé pour permettre la construction de la salle d'art plastique. Cette surface couverte n'a pas été remplacé depuis.
Il reste à disposition des élèves un seul préau, dont la surface est trop faible pour y permettre le bien-être et la sécurité nécessaire au regroupement de l'ensemble des élèves du collège en cas de pluie.

Prévoyez-vous la construction d'un nouveau préau ? Peut-il s'insérer dans le réaménagement global actuel de la cours du collège ? Avec quels financements ? Dans quels délais ?

Merci de prendre en compte cette demande pour le bien-être et la sécurité des collégiens et du personnel du collège ».

M. Gachignard répond que la demande a bien été faite auprès du Conseil départemental, qui détient la compétence. M. Delagarde, Conseiller départemental, informe que cette demande doit être renouvelée, en insistant sur le besoin impérieux d'avoir un lieu pour permettre aux élèves de s'abriter.

Une discussion s'engage sur une possible éventualité de construction d'une zone couverte, sur laquelle des panneaux photovoltaïques pourraient être installés.

M. Gachignard propose de rééditer une demande auprès du Conseil départemental.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18h50.

Le secrétaire de séance,

L.MALECOT

Le président,

COLLEGE JEAN MONNET Le Principal LEZAY

B.GACHIGNARD

Collège Jean Monnet
académie Poitiers

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Le Principal du Collège
Jean Monnet de Lezay

à

Madame DENOUES Coralie
Présidente du Conseil départemental

Lezay, le 28 juin 2022

Collège Jean Monnet Lezay

Téléphone
05 49 29 41 65

Télécopie
05 49 29 52 79

Courriel
Ce.0790017p
@ac-poitiers.fr

Adresse postale
Rue du temple
79120 Lezay

Objet : Question du Conseil d'administration – Divers.

Madame la Présidente,

Lors de votre visite du 13 janvier 2022, nous avons évoqué le manque d'espace couvert pour les élèves lors de mauvais temps.

Je viens d'être interpellé au conseil d'administration du 27 juin 2022 sur ce sujet. En effet, une surface couverte de 117 m^2 pour 226 élèves à la rentrée 2022 représente 0.5 m^2/élève. Ce qui est très peu pour assurer la sécurité.

Qu'en est-il de ce dossier pour les années à venir ?

Actuellement les cours du collège sont en rénovation, le vieux mobilier (banc ciment) a été démoli. Le collège prend sur ses fonds propres à hauteur de 10 000 euros pour rééquiper une partie de l'espace mais cela est largement insuffisant.

Ce point a été évoqué lors du dialogue de gestion. Une aide à l'équipement est-elle envisageable à la même hauteur que l'investissement du collège ?

Un accueil de qualité des élèves est toujours favorable à un bon climat scolaire.

Sur le plan pédagogique, le collège est équipé d'une malette de tablettes. Ce qui est insuffisant pour travailler avec une classe entière. J'ai sollicité le conseil départemental en mars par un courrier. A ce jour, je n'ai aucune réponse.

Les enseignants favoriseraient un taux d'utilisation plus important des tablettes s'ils pouvaient travailler de manière individuelle.

D'autre part, nous avons interpellé vos services sur un reliquat de budget des crédits éducatifs de 2 634.55 € suite aux actions de 2021 reportées sur 2022 cause COVID.

Nous avons reçu la dotation pour 2022 d'un montant de 2 738.00 €, mais qu'en est-il du report de l'année 2021. Nous n'avons, à ce jour, aucune réponse.

Je vous remercie de l'intérêt que vous voudrez bien porter à ces requêtes et des réponses apportées.

Veuillez agréer, Madame la Présidente, l'expression de mes sentiments les plus respectueux.

Le Principal,

Bruno GACHIGNARD

Copie à : M. DELAGARDE Kim
Mme BRILLAUD Chantal